Conditions générales de dépôt-

Objet

Les présentes conditions générales de dépôt ont pour objet :
- de définir les modalités et règles applicables au dépôt des Articles, auprès de « Le Dressing des enfants ».
- de régir les relations contractuelles entre les déposants et Le Dressing des enfants.

Le Dressing des enfants se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions générales de dépôt.

Les dépôts se font **uniquement sur rendez-vous, à l'adresse du dépôt.** La prise de rendez-vous pour les périodes indiquées commence 1 mois avant le début des dépôts.

Comment ?

1. Je prends RDV par mail via la rubrique « contact » de notre site ou par téléphone au 06.22.57.18.46.
2. Je fais mon dépôt et repars avec une preuve de dépôt. Un contrat détaillant les produits sélectionnés ainsi que les pris fixés vous sera adressé sous 72H, pour validation.
3. Au terme du contrat, je prends RDV afin de récupérer mon règlement, si les articles sont vendus.

1-Le déposant

Le déposant déclare être majeur et être juridiquement capable de contracter en droit français. Il déclare également être propriétaire des articles qu'il dépose à Le Dressing des enfants.

Le Dressing des enfants mettra tout en œuvre pour contrôler la qualité des articles et l'authenticité des marques déposées, sans que cela ne constitue une obligation de résultat.

2- Les articles déposés

Le Dressing des enfants prend en dépôt sur son site l'ensemble des articles liés à l'univers de l'enfant de 0 à 12 ans.

Les Vêtements : Le Dressing des Enfants sélectionne **uniquement les vêtements de marque** (Petit Bateau, Sergent Major, La Compagnie des petits, DPAM, Okaïdi…). Les marques de grande distribution de sont pas acceptées (Tex, Kiabi, Tissaia…) **Les vêtements doivent être à la mode, propres, repassés, et en parfait état.**

Chaque dépôt de vêtements se limite à 50 articles par personne (sachant qu'un ensemble de plusieurs pièces compte pour un seul article).

Les jouets, livres et puériculture : Ils doivent également être en parfait état de marche, complets et propres.

Le Dressing des Enfants se réserve le droit de refuser le dépôt d'articles ne correspondant pas aux critères retenus par Le Dressing des Enfants.

Pour bien préparer son dépôt, consultez notre guide.

3-Autre mode de dépôt

Le dépôt par envoi postal

Le déposant, via la rubrique « contact », détaille l'ensemble de ses articles. Le Dressing des enfants sélectionne à partir du descriptif les articles retenus et en informe le déposant. Le déposant peut alors adresser à Le Dressing des enfants les articles retenus par envoi postal (envoi en Colissimo recommandé). Sous réserve que les articles envoyés soient conformes à la description établie dans le formulaire de dépôt, Le Dressing des enfants établira un contrat de dépôt qui vous sera adressé sous 72h par mail ou par courrier (selon votre choix). Les articles retenus pourront alors être mis en vente sur son site.

Quelque soit le mode de dépôt choisi, le prix des articles sélectionnés par Le Dressing des enfants pour être mis en vente sur son site est déterminé par Le Dressing des enfants, en fonction de l'état de chaque article déposé et du prix public de référence.
En cas de vente de l'article déposé, la commission de Le Dressing des enfants s'élève à 50% du prix de vente.

La signature du contrat de dépôt implique que vous acceptez ces conditions générales de dépôt.

Les articles qui ne sont pas retenus par Le Dressing des enfants :
Avec votre aimable accord, les articles qui ne sont pas retenus (couleurs passées, plus à la mode, sans marque…) sont donnés par Le Dressing des enfants à des organismes humanitaires. Le Dressing des enfants attache une importance toute particulière à donner une seconde vie à chaque article, même si celui-ci ne peut être vendu.

4- Durée du dépôt
Le déposant donne mandat exclusif à Le Dressing des enfants: Le contrat de dépôt implique l'engagement de la part du déposant de laisser l'article en dépôt pendant toute la durée du contrat. S'il souhaite rompre le contrat avant son échéance et récupérer l'article, le montant de la commission normalement récupérée par Le Dressing des enfants sera dû (soit 50% du montant par article)

Le Dressing des enfants se charge de rédiger une description commerciale avec photo des articles qu'elle présente ensuite sur son site. Chaque contrat est défini pour une période de deux mois, reconductible une fois par accord écrit des deux parties quinze jours avant le terme du contrat.

Fin de contrat : A l'issue de la période de dépôt, à la date indiquée sur le contrat, je prends contact avec Le Dressing des enfants afin de récupérer mes invendus et le montant des ventes, sur rendez-vous.

Le déposant peut également choisir de récupérer ses articles invendus par envoi postal, à ses frais (colis en contre-remboursement par La Poste)

Si le déposant ne prend pas rendez-vous avec Le Dressing des enfants à la date de fin de contrat, les articles seront donnés sous quinze jours à des organismes humanitaires sans accord préalable.
Les annonces correspondantes sont également retirées du site.

Expiration : Le déposant dispose d'un délai maximum d'une année après la date de début de son contrat pour récupérer sa commission. Au delà, la somme est perdue pour lui et définitivement acquise par Le Dressing des enfants.

5- Prix des articles
Les prix figurant sur le site sont des prix HT (TVA non applicable, art 293 B du CGI). Le Dressing des enfants, en sa qualité d'auto-entrepreneur n'est pas assujetti à la TVA. Le prix des articles est indiqué en euro, hors participation aux frais d'envoi.
Le prix des articles est déterminé par Le Dressing des enfants, avec sa connaissance du marché de l'occasion en ce qui concerne l'univers des enfants. Chaque article est évalué selon plusieurs critères :
-son état
-en fonction du prix public constaté neuf
-en fonction des prix constatés sur le marché de l'occasion

Le prix ainsi déterminé varie entre 20% et 70% du prix public constaté neuf.

6-Paiement au déposant
Le paiement des articles vendus par Le Dressing des enfants est effectué à la fin du contrat, en une seule fois, sur présentation du contrat de dépôt. Il s'agit du « prix net à payer au déposant » inscrit sur le contrat de dépôt. Le règlement n'a lieu que si l'article a été vendu.

Le paiement de ce montant lui est remis en main propre par chèque, le jour même du rendez-vous de fin de contrat.

La restitution des articles invendus se fait en même temps.

7- Responsabilité des parties

Le déposant est responsable de la qualité de l'objet mis en vente. En cas de non fonctionnement ou de vice caché, il devra rembourser ou au moins dédommager l'acheteur ou Le Dressing des enfants.

En cas d'incident sur un article mis en dépôt vente (vol perte, casse), Le Dressing des enfants s'engage à rembourser le déposant du montant indiqué sur son contrat de dépôt.

8- Loi applicable / Litige

Les présentes conditions sont soumises à la Loi française. En cas de litige ou de réclamation à caractère légal, seuls les tribunaux français seront compétents. Le déposant et Le Dressing des enfants s'engagent à rechercher dans un premier temps une solution amiable avant toute action judiciaire.

9- Protection des données personnelles

Toutes les données personnelles que vous vous nous communiquez sont utilisées par Le Dressing des enfants dans l'unique but de gérer sa relation avec ses clients.
En vertu de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez auprès de Le Dressing des enfants d'un droit de rectification, de consultation, de modification et de suppression des données que vous nous avez communiquées. Ce droit peut également être exercé en ligne.

Comment préparer son dépôt

Gagnez du temps lors du rendez-vous en préparant à l'avance votre dépôt.

-Les vêtements :

Pour les vêtements, faites le tri ! Sélectionnez uniquement les articles correspondant à la saison de votre dépôt (été, hiver…). Vérifiez bien l'état de chaque article : tâche, trou, bouton manquant, fermeture éclair défectueuse, pressions usées, couleur passée… Chaque vêtement doit être dans un état irréprochable. Le Dressing des Enfants peut être amené à refuser certains articles.

Rangez-les par taille ! Le jour du dépôt, les vêtements sont classés par taille, donc si vous le faîtes au préalable, vous gagnez encore du temps. Merci également de boutonner vos articles : pyjama, combinaison, gilet pour faciliter le pliage.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'effectuer plusieurs dépôts au cours d'une année. Ce qui ne convient pas pour le moment peut être accepté quelques mois plus tard lors de la suivant suivante.

-Pour les livres et les jouets :
Tous les articles doivent être propres (poussière, tâches,), et récents.
Les livres ne doivent pas être déchirés ou cornés, et les albums de jeux ou coloriages doivent êtres vierges.

Tous les jouets doivent être complets : puzzle, jeux de société.

Pour les jouets éclectiques ou électroniques, vérifiez qu'ils fonctionnent toujours ! Le jour du dépôt, vous amènerez des piles pour faire un test, vos piles vous seront restituées.

-Pour le matériel de puériculture :

Encore une fois le matériel doit être propre (tâches). D'une manière générale, toutes les poussettes, transats, sièges autos et autres articles du même genre (tapis d'éveil) sont déhoussables et lavables en machines ou à la main.

Pour le matériel alimentaire (stérilisateur, chauffe-biberon, tire-lait), il doit être nettoyé avec soin, être si possible dans son emballage d'origine et doit être accompagné de son manuel d'utilisation)

Tous ces conseils et ces recommandations n'ont qu'un seul but, optimiser vos chances de vendre vos articles au meilleur prix et dans les meilleurs délais !

A vous de jouer…

